

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 15 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 septembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine (arrivée à 19h13), M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M MARC Gérard.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc MARTIN

N°2016/N°141

OBJET : OPTION POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZA DE POUILLY SOUS CHARLIEU

Monsieur le Vice-président en charge de l'économie, présente la demande de Monsieur LUBIENICKI, gérant de la Société LUBI CARRELAGE, à savoir de bénéficier d'une option d'achat sur une partie de la parcelle D 2179 située sur la zone d'activités intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu, pour une surface d'environ 2 500 m² (la surface totale de la parcelle D 2179 est de 5 297 m²). Son projet consiste en la construction d'un bâtiment de stockage d'une superficie d'environ 1 000 m². Pour rappel l'entreprise LUBI CARRELAGE est spécialisée dans la vente de carrelage. Installée à Pouilly-sous-Charlieu depuis 2009 elle emploie aujourd'hui 3 personnes.

Par délibération en date du 16 juin 2016, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de la parcelle D 2179 sur la Zone d'Activités Intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu, à 15 € HT/m², sans distinction du type d'activité. France Domaine, consulté le 25 mai 2016, a émis un avis favorable sur ce prix.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve le principe de la mise sous option foncière d'une partie de la parcelle D 2179 située sur la zone d'activités intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu, pour une surface d'environ 2 500 m² dans le cadre du projet de l'entreprise LUBI CARRELAGE et ce pour une durée de un an. Durant cette période il sera prioritaire pour une acquisition.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **23 SEP. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160923-N2016-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2016
Publication : 23/09/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 15 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 septembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine (arrivée à 19h13), M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M MARC Gérard.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc MARTIN

N°2016/N°142

OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN ATELIER PARTAGE SUR LA ZONE DES 4 VENTS

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie explique que l'entreprise Créations Bignon, installée en location dans l'atelier 3 depuis 1^{er} mars 2016, a fait part de son souhait de réaliser une extension de cet atelier, soit avec un portage Communauté puis une location, soit avec un portage en direct après la revente de l'atelier 3 par la Communauté à l'entreprise.

A l'origine du projet des ateliers partagés, l'objectif était de disposer de l'immobilier d'entreprises fonctionnel sur le secteur de Belmont et ainsi de proposer une offre aux porteurs de projet. L'atelier 3, plus petit, est censé répondre à une demande forte. Il ne semble pas opportun de l'agrandir pour répondre aux seuls besoins de l'occupant actuel. En effet la zone dispose de terrains disponibles à la vente.

Néanmoins si l'entreprise veut porter son projet d'extension sur le site actuel et en considérant les coûts de construction ainsi que la faible période d'occupation le bâtiment vaut aujourd'hui 258 830 € HT (y compris l'installation de la mezzanine en début d'année). France Domaines a également fait une estimation à 105 000 € HT sur la base des prix du marché des bâtiments de seconde main. M Jean-Luc MATRAY rappelle que la Communauté de Communes a obtenu des aides de la Région et du Département pour la construction de ce bâtiment avec pour objectif d'avoir des locaux professionnels disponibles à la location avec un loyer modéré. Toutefois si la vente d'un atelier venait à être réalisée il est impératif de réinvestir les financements obtenus dans un projet du même type sur le territoire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- refuse de s'engager dans projet d'extension de l'atelier 3,
- propose un prix de vente à 258 830 € HT
- dit que les recettes de la vente serviront au remboursement de l'emprunt pour partie et pour le reste sera réinvesti dans un projet de développement économique.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **23 SEP. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté de l'Intérieur
de Charlieu Belmont
N° 20160923-N2016-142-DE

Accusé certifié exécutoire
M. René VALORGE
Reception par le préfet : 23/09/2016
Publication : 23/09/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE

Le 15 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 septembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine (arrivée à 19h13), M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M MARC Gérard.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc MARTIN

N°2016/N°143

OBJET : PROJET DE SENSIBILISATION DES SCOLAIRES A LA VALORISATION DE LA FORET –ANNEE 1

Monsieur le Vice-président en charge de l'économie rappelle qu'à l'occasion de la préparation de la charte forestière, la Communauté de Communes a travaillé avec les professionnels du bois pour le développement durable du territoire et de sa filière bois locale. Afin de garantir une appropriation par les habitants du patrimoine local et la sensibilisation des futures générations la Communauté de Communes pourrait proposer, pour l'année scolaire 2016 2017 (dans un 1^{er} temps), à 3 écoles du secteur de bénéficier gratuitement d'un accompagnement par des intervenants spécialisés de l'éducation au développement durable et par des professionnels de la filière bois pour aider les enseignants à faire découvrir le sujet à leurs élèves (les aspects liés à la forêt et au bois sont dans les nouveaux programmes pour la rentrée 2016 : la planète Terre, les êtres vivants dans leur environnement ou encore identifier des enjeux liés à l'environnement.)

La séquence complète proposée est construite autour de 2 temps de préparation avec l'enseignant(e), 4 séances en salle, 2 sorties terrain et une aide à la capitalisation.

Il pourrait être envisagé un renouvellement tous les ans, pendant 5 ans, de cette action auprès de 3 à 4 écoles afin de la présenter à l'ensemble des écoles publiques du territoire de Charlieu-Belmont Communauté (18 écoles). Un appel à manifestation d'intérêt serait lancé chaque année auprès des écoles du territoire.

Le budget prévisionnel estimatif de cette action par année scolaire pour 3 écoles volontaires (Le Cergne, St Denis de Cabanne, Belmont de la Loire) est de 5 513 €.

Monsieur Jean-Luc MATRAY informe que ce projet de valorisation pédagogique de la forêt auprès des écoles du territoire de Charlieu-Belmont Communauté peut faire l'objet d'une demande d'instruction auprès du FEADER dans le cadre du LEADER (via la structure Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux).

Plan de financement de l'opération

Dépenses			Recettes		
POSTE	MONTANT	Eligible LEADER	POSTE	MONTANT	TAUX
Animation des séances	4 200 €	4 200 €	FEADER	2 756,50 €	50%
Frais de déplacements	360 €	360 €	Autofinancement	2 756,50 €	50%
Option infographie	600 €	600 €			
Transport scolaires	353 €	353 €			
Total des dépenses	5 513 €	5 513 €	Total des recettes	5 513,00 €	100%

Il est fort probable qu'il n'y aura pas d'engagement juridique et financier possible du LEADER avant la fin de l'année 2016 voir début 2017. Ainsi, ce projet ne peut faire l'objet, pour l'instant, que d'un dépôt de demande de subvention auprès de la Région en tant qu'autorité de gestion du LEADER et pourra éventuellement être sélectionné par le comité de programmation LEADER courant de l'automne 2016. Ainsi, compte tenu que la réalisation de ce projet dépend de l'engagement du LEADER, il pourrait démarrer, dans le cas d'une réponse positive, en 2017.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le projet de sensibilisation à la valorisation de la forêt auprès des scolaires,
- Autorise le Président à déposer un dossier auprès de la Région pour solliciter des financements Leader pour l'année 1.
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.
- Dit que la dépense sera prévue au budget primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **23 SEP. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160923-N2016-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2016

Publication : 23/09/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil SEIZE

Le 15 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 septembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine (arrivée à 19h13), M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M MARC Gérard.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc MARTIN

N°2016/N°144

**OBJET : CONVENTIONS TEMPORAIRES DE MISE A DISPOSITION
D'AGENTS COMMUNAUX DE LA GRESLE AU SERVICE ENFANCE
JEUNESSE (ACCUEIL DE LOISIRS)**

Mme DUGELET explique que la commune de La Gresle s'est engagée à ouvrir 2 postes pour son service scolaire et périscolaire mais du temps serait disponible pour l'accueil de loisirs intercommunal. Les deux personnes recrutées sont en cours de formation ou ont déjà reçu une formation sur l'animation : Melle TRY pourrait être mis à disposition pour 142 h annuelles jusqu'au 31 août 2017 et Melle SOUCHON pour 811 h annuelles jusqu'au 31 août 2017 en remplacement d'emplois saisonniers qui sont de plus en plus difficile à recruter notamment pour les mercredis. Cette solution permet à l'accueil de loisirs en régie de disposer d'agents formés

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à signer les 2 conventions de mise à disposition d'agent de La Gresle (renouvelables) avec une affectation à l'accueil de loisirs à compter du 21 septembre 2016.
- dit que les dépenses seront prévues au budget enfance jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **27 SEP. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160927-N2016-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016
Publication : 27/09/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 15 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 septembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine (arrivée à 19h13), M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M MARC Gérard.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc MARTIN

N°2016/N°145

OBJET : SERVICE COMMUN ADS ET INTEGRATION DE NOUVELLES COMMUNES

Monsieur le Président explique la nécessité de rendre plus fluide l'intégration de nouvelles communes au service commun ADS ; Ainsi il est envisagé de prendre une délibération générale fixant la date de leur intégration au service commun.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- définit l'intégration des nouvelles communes au service commun dès lors que celles-ci ont validé leur adhésion par voie de délibération et que leur document d'urbanisme a reçu le visa de la Sous-préfecture.
- détermine ainsi l'intégration de la commune de Cuinzier au 1 août 2016.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **23 SEP. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160923-N2016-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2016
Publication : 23/09/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil SEIZE
Le 15 Septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 septembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine (arrivée à 19h13), M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M MARC Gérard.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc MARTIN

N°2016/N°146

**OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, ENGAGEMENT D'UN
PARTENARIAT AVEC LA CAF**

Mme la Vice-Présidente en charge du service à la personne, rappelle que lors du dernier conseil la CAF de la Loire avait présenté la Convention Territoriale Globale (objectifs, modalités). C'est un système expérimental qui durera 4 ans. La Communauté de Communes sera le 1^{er} EPCI à signer une telle convention dans le département. M René VALORGE explique l'intérêt de cette convention notamment en terme de coordination des différents intervenants dans le domaine social sur notre territoire. M Bruno BERTHELIER ajoute que ce type de groupe de réflexion avait fonctionné par le passé sur Charlieu et que cela avait été très concluant. Il faut apporter une synergie sur le territoire afin de répondre à tous les publics.

Mme Isabelle DUGELET explique que ce dossier pourrait être conduit techniquement par la responsable du service enfance jeunesse, Séverine CARBONI et qu'un Comité Opérationnel de Déploiement devra être mis en place avec des élus volontaires (au nombre de 4 si possible). La première étape sera la réalisation d'un diagnostic partagé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 27 voix pour et 7 abstentions, le Conseil Communautaire,

- S'engage dans une Convention Territoriale Globale avec la CAF selon les modalités décrites plus haut.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 23 SEP. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160923-N2016-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2016
Publication : 23/09/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE

Le 15 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 septembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine (arrivée à 19h13), M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M MARC Gérard.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc MARTIN

N°2016/N°147

OBJET : CONVENTION 2016-2017 POUR LES INTERVENTIONS SUR LES BONS USAGES D'INTERNET DANS LES ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE DU TERRITOIRE

M. le Vice-président en charge du tourisme, de la culture et de la communication présente les modalités de la convention 2016-2017 :

1. Objectif :

Participation à une action départementale de sensibilisation aux bons usages d'Internet proposée aux classes de 5^{ème} des collèges de Charlieu Belmont Communauté et financée par le Conseil départemental de la Loire.

2. Historique :

L'association Fréquence Ecole, association lyonnaise travaillant sur l'éducation aux médias auprès des jeunes depuis plus de 20 ans, est tributaire, depuis la rentrée 2012-2013 d'un marché public lancé par le Conseil Départemental de la Loire portant sur la mise en place de séances d'éducation aux médias numériques auprès de l'ensemble des classes de 5^{ème}.

Depuis l'année dernière, le projet Bons Usages d'Internet est géré par l'association Fréquence Ecoles et l'association Zoomacom, association qui fédère, au niveau départemental depuis de nombreuses années, les médiateurs numériques et les structures de médiation numérique associatives ou composantes de collectivités territoriales.

L'Espace Cyber participe à cette opération depuis le départ, ce qui a permis de le faire connaître auprès des établissements scolaires, d'obtenir une certaine légitimité.

3. Modalités :

Signature de la convention.

Planification des interventions par l'Espace Cyber avec les établissements scolaires concernés (Collèges Michel Servet et Notre Dame).

Cette année : 1H30 x 11 classes de 5^{ème} soit 16H30 d'intervention de l'Espace Cyber.

Formations des animateurs dispensées par Fréquence Ecoles et Zoomacom.

Contenus et outils pédagogiques fournis par Fréquence Ecoles et Zoomacom.

Participation de l'Espace Cyber à la réunion de Bilan de l'opération.

Facture à émettre par la collectivité et à envoyer à Zoomacom.
Pour cette année scolaire : 16H30 d'intervention x **35 euros/heure** (nouveau taux horaire cette année)
d'intervention soit 577,50 euros qui seront facturés à Zoomacom.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à signer la convention 2016-2017 avec Zoomacom et Fréquence écoles.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **23 SEP. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160923-N2016-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2016

Publication : 23/09/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil SEIZE

Le 15 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 septembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine (arrivée à 19h13), M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h09), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M MARC Gérard.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc MARTIN

N°2016/N°148

OBJET : AVENANT 3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPIC

M. le Président informe le Conseil que la convention actuelle entre Charlieu Belmont Communauté est l'Office de Tourisme manque de précisions ce qui engendrent des problèmes lors du règlement de certaines factures. Ainsi il y a lieu de préciser dans un avenant n°3 que la Communauté prend en charge outre des frais de dépannage de la climatisation aussi son remplacement, il devrait en être de même avec la chaudière.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à signer l'avenant n°3 à la convention avec l'EPIC.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**27 SEP. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160927-N2016-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016
Publication : 27/09/2016